



Paiement de facture d'huissier suite décès

Par **mariela**, le **24/07/2013** à **10:01**

Ma maman est décédée au mois de mai.

Voilà que je tombe sur une facture de 2000€ d'un huissier que j'appelle et qui me dit que le dossier est clos. Sauf que plus tard une nouvelle facture du même montant chez un autre huissier est découverte et toujours en vigueur. peut on refuser de payer cette facture ? la dette date de 2011 et à priori elle était convoqué au mois de janvier à l'étude de l'huissier pour obtenir une facilité de paiement. étant déjà bien malade à ce moment je doute fort qu'elle soit allé à ce rendez-vous. Les biens sont quasi nul et elle n'était pas imposable depuis très longtemps.

merci de me venir en aide
cordialement

Par **youris**, le **24/07/2013** à **11:38**

bjr,

si vous acceptez la succession de votre mère, vous acceptez les dettes éventuelles de votre mère.

cdt